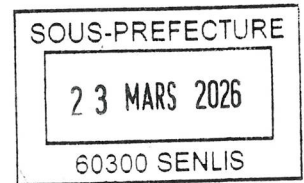




DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SENLIS  
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOIN  
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 mars 2026

**Délibération N°07/03.2026**

**Date de convocation :**  
16/03/2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

**Affichage de la liste des  
Délibérations :**  
23/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le maire sortant le 16 mars 2026, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Florence BASSIGNANI, la plus âgée des membres du conseil,

**Étaient présents :** Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PERROT, PION, EYNARD, PLASMANS, et Messieurs HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, ETAIN, COLLIER

**Absents représentés :** M. MONTGILLARD (procuration à Mme PERROT)

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Lydie GROLIER est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Élection du Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;  
**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.  
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15  
Bulletins blancs : 3  
Bulletins nuls : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12  
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Mme Aude WOZNICZKA, 12 (douze) voix

– Mme Aude WOZNICZKA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants,**

- **ELIT** Mme Aude WOZNICZKA au poste de Maire

Ormoy-Villers, le 20/03/2026

La secrétaire de séance,  
Lydie GROLIER



Le Maire,  
Aude WOZNICZKA



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **23/03/2026**